

SNUipp-FSU 03
Bourse du travail
Bd de la Mutualité
03200 Vichy
Tel: 04 70 97 78 91
snu03@snuipp.fr

Montluçon, le 30/03/2017

A l'attention de Mme la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'Allier.

Nous avons été informés par des collègues du secteur de Cusset de possibles modifications des quotités composant les postes liés à l'implantation du plus de maître que de classe (PDMQDC) et de l'accueil des enfants de moins de trois ans telles qu'elles avaient été annoncées en CTSD et CDEN, postes mis en place en parallèle de suppressions de classes sur la commune.

Lors d'une réunion rassemblant collègues concernés, inspecteur de circonscription et responsable du service enfance de la mairie de Cusset ce jeudi 23 mars 2017, les propositions conjointes de la municipalité et de l'Inspecteur semblaient conduire à un poste réparti entre seulement 4 matinées pour l'accueil des enfants de moins de trois ans et le complément pour le PDMQDC. Toujours d'après nos informations, l'Inspecteur de circonscription a demandé lors de cette réunion, suite aux remarques des collègues des différentes écoles, que ceux-ci lui proposent par courriel un argumentaire dans les jours suivants la réunion afin in fine d'arrêter sa position, qui n'était donc pas arrêtée selon lui.

Nous sommes étonnés qu'une telle répartition ait pu être envisagée car elle ne correspond pas à la répartition annoncée au CTSD du 8 février et du CDEN du 17 février. Celle ci envisageait en effet un accueil des enfants de moins trois ans sur 5 matinées mercredi matin compris et le complément en PDMQDC (0,67 accueil moins de trois ans – 0,33 PDMQDC ou aide à l'école).

Nous sommes davantage étonnés qu'à 15 h 12 le lundi 27 mars 2017, un appel à candidature concernant « un poste composé pour moitié d'une mission scolarisation des moins de trois ans et pour l'autre moitié d'une mission de plus de maîtres que de classes » concernant l'école des Darcins ait pu être envoyé par courriel sur les boîtes Iprof de l'ensemble des collègues.

L'administration viendrait-elle à la fois à se dédire de ses choix exprimés lors du comité technique comme lors du conseil départemental et à faire peu de cas de l'argumentaire demandé aux collègues par l'inspecteur de circonscription (et qu'il n'a pas encore pu recevoir!)?

Cette position manque de cohérence car elle est en contradiction avec l'importance et la régularité des matinées dans l'apprentissage défendues par notre institution quand il s'agissait de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires.

D'autre part, elle donne l'impression désastreuse que l'Education Nationale accompagne les choix d'une municipalité qui chercherait, d'une part, à réduire un peu plus des postes d'atsem (le mercredi matin en moins), et, d'autre part, à ne pas faire d'ombre à l'école privée, qui, cette fois ci, compte-tenu de son organisation (pas de classe le mercredi matin), ne serait pas en mesure de proposer une offre équivalente au service public.

In fine cette répartition désorganiserait davantage l'école car elle proposerait pour certains enfants un accueil possible sur 5 matinées dans le cas de l'offre classique (TPS/PS), quand le dispositif dit spécifique réduirait l'offre d'accueil à 4 matinées ! Difficile à faire admettre aux familles !

Pour toute ces raisons, nous espérons, dans l'intérêt du service public d'Education, Madame l'Inspectrice d'Académie, que vous reviendrez sur cette suite d'incohérences dans le respect de vos propositions telles qu'elles ont pu nous être présentées en CTSD et CDEN.

En souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Madame la Directrice Académique, à notre attachement au bon fonctionnement du service public et laïque de l'Education Nationale.

Pour le SNUipp-FSU 03,

Puzenat Rémi